

# **CONSEILS**

## **POUR MENER UNE LUTTE SYNDICALE**

Texte trouvé en juin 2007 sur le site <http://comite-d-action-syndicale.free.fr>

Analyser l'histoire, la stratégie, les buts des forces en jeu : bourgeoisie / salariés (patronat dur ou modéré, salariés plutôt revendicatifs ou pas), organisation / luttes (si les syndicats sont plutôt mous ou radicaux, si les luttes bénéficient d'expérience autonome, etc.).

Analyser le rapport de force :

- Numériquement, combien nous sommes ;
- L'impact sympathie / rejet de la lutte par les autres salariés, par la population ;
- Les contraintes financières, c'est à dire les moyens en fric pour continuer la lutte.

Porter à l'adversaire plus de coups qu'il ne peut vous en porter, voire lui porter des coups qu'il ne peut rendre.

Éviter l'épuisement des forces, des luttes dures d'emblée peuvent être une faiblesse. Le patronat a, dans sa gestion, programmé ce type d'effets sporadiques : production transférable, reprise de production ailleurs, stocks, jaunes, intérim, réserves financières, etc.

Prévoir des solutions de replis, de luttes ou de revendications.

Savoir stopper une lutte, éviter le jusqu'au-boutisme quand on n'est pas en situation favorable. Continuer à occuper minoritairement l'entreprise finit par offrir au patron des mécontents manœuvrables contre les grévistes. Les pertes de salaires sont telles que la reprise d'une lutte deviendra difficile. L'écoeurement joue contre la mobilisation.

**Les luttes se définissent par les catégories salariales, leur territorialité ou encore leur contenu.**

Catégories salariales :

- Les luttes des OS, des ouvriers qualifiés, des postiers, des infirmières, des IATOSS, des enseignants, etc. sont appelées « luttes catégorielles ».
- Si la lutte est le fait de toute une entreprise ou établissement et porte sur des revendications pour l'ensemble du personnel, elle est dite « inter-catégorielle ».

Territorialité : Si la lutte a lieu dans un seul établissement, c'est une lutte au niveau du site.

Lutte au niveau d'un groupe : se situe sur plusieurs sites mais au sein d'un même groupe (exemple : le groupe Renault).

Lutte au sein d'une branche : La lutte peut être celle d'un secteur d'activité (branche). Exemples : secteur santé, chimie ou métallurgie. Une lutte peut avoir lieu sur l'ensemble des secteurs d'activité et des sites.

Contenu : Le contenu revendicatif de la lutte peut être matériel (salaires, retraites, condition et temps de travail, Sécu ...), politique (retrait d'une loi, critique d'une politique anti-sociale, conquête de nouveaux droits syndicaux, constitution de contre pouvoirs salariés dans une entreprise ...). Il peut aussi évidemment mélanger les deux aspects : par exemple, simplification et homogénéisation par le haut d'une grille de qualification dans une branche donnée. Cette revendication matérielle permet également de favoriser l'unification des travailleurs de cette même branche et donc d'ouvrir des perspectives de luttes plus importantes.

Les luttes peuvent aussi être menées tout simplement en solidarité avec d'autres luttes.

## Les différents types de lutte

- La protestation verbale : c'est le type de lutte le plus simple.
- La pétition : c'est un écrit dénonçant, réclamant, exprimant un désaveu, un désir. La pétition peut quelque fois influencer, faire obtenir de menus avantages le plus souvent illusoires et démagogiques. Certains syndicats ne faisant ou ne voulant rien faire, ils se dédouanent par une pétition à des fins électorales ou pour avoir bonne conscience
- Le débrayage : c'est la cessation d'activité pendant une courte durée maximum quelques heures. Le débrayage exprime déjà un mécontentement plus grand, la naissance d'une certaine radicalité. Il est utilisé comme pression pour des négociations sur des effets à court terme ou des revendications mineures. Exemple : manque de chauffage, problèmes de primes, de salissures ou de casse-croûte, etc.
- La grève perlée : débrayage d'une partie du personnel puis reprise tandis qu'une autre partie débraye et ainsi de suite. Avantage : perte de salaire minimum par individu tandis que l'établissement est pratiquement paralysé et que l'employeur paie ses salariés devenus peu productifs voire inactifs. L'employeur tentera de faire travailler les non grévistes, l'encadrement, ou les intérimaires. Si cela ne s'avère pas suffisant, il fermera l'entreprise pour un temps, c'est le lock-out qui lui évite de verser des salaires à des gens inactifs.
- Le coulage : freiner la production en étant le moins productif possible.
- La grève du zèle : application stricte ou excessive des consignes et des règlements entravant le bon fonctionnement de la production.
- La grève limitée : les salariés cessent le travail pour une durée limitée.
- La grève illimitée : cessation du travail par les salariés jusqu'à ce que ceux-ci décident de reprendre le travail. Avantage : exprime une certaine radicalité, une participation à la lutte, bloque tout ou partie de la production. Inconvénient : perte de salaire importante pour les grévistes. L'établissement peut continuer à produire avec des intérimaires, des non grévistes. La production peut être réalisée sur un autre site.
- Le piquet de grève : mise en place de barrages pour empêcher les non grévistes de pénétrer dans l'établissement pour réaliser l'ouvrage. Les conditions matérielles du piquet sont souvent déplorable : pas d'abris, soumis aux intempéries. Une partie des non grévistes arrivent parfois à pénétrer dans l'établissement ou, bloqués à l'intérieur, ils continuent d'assurer la production.
- La grève avec occupation : les grévistes investissent le secteur visé, évacuent les non grévistes, détournent à leur profit la logistique : salles de réunions, réfectoires, dortoirs, photocopieuses, téléphones et véhicules.
- La lutte intra muros : se limite à l'intérieur de l'établissement.
- La lutte extra muros : aller envahir et occuper tel établissement ou une administration favorable à l'employeur : direction départementale du travail et de l'emploi, justice, mairie, local de parti politique, siège d'un journal, chambre de commerce et d'industrie, quartier résidentiel des cadres ou de l'employeur, entreprise où a été transférée la production.

## **La lutte doit chercher la complicité et le soutien de la population, expliquer les revendications et éviter de gêner le plus possible les salariés et/ou les usagers.**

- La manifestation de ville : elle fait découvrir le conflit, popularise la lutte, maintient la pression, permet de jauger le rapport de force.

- La manifestation nationale voire internationale obéit aux mêmes règles que celle de ville mais à une plus grande échelle.
- L'intox : produire rumeurs, informations en tout genre pour fragiliser l'adversaire.
- Le discrédit : rendre publiques des critiques sur la qualité des produits ou services de l'établissement.
- Le sabotage : Cette vieille méthode de lutte est toujours pratiquée bien que non médiatisée. Elle doit être manipulée par des individus conscients des risques ou de l'effet catastrophique à terme de certaines destructions pouvant entraîner la fermeture de l'entreprise. Peut être qu'une graduation doit être introduite pour éviter des problèmes néfastes. Le sabotage est une arme très efficace, peu coûteuse pour les grévistes, très nocive pour l'employeur. Il faut toujours conserver à l'esprit que la lutte doit nuire à l'employeur mais pas aux usagers salariés eux-mêmes, ex : les services publics, les transports, EDF, santé, alimentation, etc.
- La réappropriation : reprise sous le contrôle des salariés de biens produits par l'entreprise c'est-à-dire par eux-mêmes.
- La vente sauvage : vente par les grévistes des stocks de l'entreprise pour constituer un trésor de guerre qui les indemniserait.
- La production sauvage : les grévistes utilisent les machines de l'entreprise pour produire des biens qu'ils vendent directement à la population en réduisant le prix ce qui satisfera tout le monde et apportera des liquidités aux grévistes.
- Le travail sauvage : utilisant leurs propres outils les grévistes réparent fabriquent ou rendent des services aux particuliers moyennant finances. Exemples les coiffeurs de Rennes qui, sur une place publique coupèrent les cheveux. L'argent payé pour ce service allait à la caisse de grève. En Australie, les chauffeurs de tramway, pendant une grève mirent les trams en circulation gratuitement pour la population.
- Le boycott : sur demande des salariés en lutte dans une entreprise, ne pas utiliser ou acheter telle production ou tel service fournis par cette même entreprise. Exemple : le comité de lutte appelle la population à ne pas consommer telle marque de produit tant que les revendications ne sont pas satisfaites.
- La désobéissance civile : refus d'appliquer, de se soumettre aux lois de l'État. Exemple : soutenir et aider des personnes réprimées. Ne pas payer l'impôt, refuser de présenter ses papiers d'identité, de faire l'armée, etc.
- La grève généralisée : situation de grève touchant tout un secteur ou plusieurs secteurs de production ou bien une région, un pays ou un groupe de pays.
- La grève générale : grève inter-catégorielle, intersectorielle sur un territoire donné région, pays, international. Action consciente et concertée, ce qui la différencie de la grève généralisée. C'est l'arme voulue, souhaitée, défendue par les anarcho-syndicalistes. C'est l'acte ou toute une masse, qu'elle le sache ou non, s'anarcho-syndicalise. En effet, à ce stade, les gens en lutte entendent défier leurs adversaires. Ils ne s'en remettent pas au verdict des urnes, ni au gouvernement qui en est issu, ni aux promesses à venir. Les gens en lutte, s'appuyant sur l'action directe, entendent ici et maintenant faire aboutir leurs revendications. La grève générale marque et exprime l'affrontement de classes clairement. Si elle est massive, le rapport de force est optimum et d'autres choix peuvent apparaître.
- La grève générale insurrectionnelle : les grévistes, pour diverses raisons, deviennent émeutiers, barricadiers. Partout le peuple en armes se soulève ouvrant la perspective d'une possible expropriation des capitalistes.

- La grève générale expropriatrice : les grévistes, maîtres de la rue, s'emparent des moyens de production, d'échange, de communication. Les entreprises, le commerce et les administrations sont placés sous le contrôle des comités de luttes. C'est le prélude à un changement social profond d'où, à notre avis, devrait sortir le communisme libertaire.

## Quelques autres conseils

Voici donc présentés un certain nombre de techniques de luttes faisant partie de la culture syndicale. Il appartient à chacun d'en juger l'usage. Mais je pense que chaque technique doit correspondre à l'enjeu. Inutile de déployer de gros moyens pour un petit enjeu. Exemple : pour une petite revendication, le débrayage, la grève perlée, le coulage et le zèle sont suffisants.

Si cela s'avérait insuffisant, graduer le passage à des luttes plus radicales. Toujours maintenir la pression, aller crescendo car partir fort puis revenir en arrière marque une faiblesse que l'adversaire sait analyser et travailler.

Se méfier des faux radicaux, analyser si ceux qui propagent le radicalisme sont sincères, même s'ils ont raison ou tort sur le moment. Ceux qui poussent à un conflit dur non adapté tentent de jouer les durs pour coller avec les grévistes afin d'obtenir leur confiance et, par la suite, tuer la lutte ou (sachant que l'échec est assuré) capitaliser en terme d'élection la sympathie obtenue. S'ils sont de mèche avec l'adversaire, ils feront éclater un conflit dur aboutissant à un échec qui pèsera lourd quand une attaque du patron (restructuration, licenciements, etc.) sera à l'ordre du jour car les pertes de salaire subies ne permettront pas aux travailleurs de redémarrer un conflit.

Analyser les rapports de force. Exemple : la proximité d'élections syndicales ou politiques qui poussent les pouvoirs publics à éviter des conflits,

Analyser le niveau de mécontentement de l'opinion publique ou encore la situation financière et économique des établissements où les grévistes veulent agir.

Examiner l'état des stocks, s'ils sont importants, l'employeur pourra continuer à vendre ses produits et, parallèlement, baisser sa masse salariale (salaires versés) pour des raisons de grève. En revanche, des stocks faibles ou périssables le gênent beaucoup. Attention à l'annualisation du temps de travail (flexibilité) qui l'avantage suivant la loi d'annualisation, l'employeur peut faire faire plus d'heures de travail que la durée légale hebdomadaire et, de fait, reproduire plus rapidement ses stocks et honorer les commandes en retard suite au conflit.

Examiner l'état des commandes, l'importance des réserves financières, les possibilités de transfert de production sur un autre site. On peut préparer le terrain d'une lutte en utilisant, combinés ou pas, la grève perlée, le zèle, le coulage, le sabotage, l'absentéisme pour réduire la production.

Éviter la répression en faisant en sorte que les grévistes ne soient pas identifiés, que l'adversaire ignore le plus possible qui est qui et qui fait quoi. Occulter si possible le nombre de personnes en conflit, les dates et lieux de leurs réunions. Décider au tout dernier moment des actions pour éviter les divulgations.

Opter pour un comité de lutte plus large que les seules sections syndicales. Le comité de grève, lieu unitaire, doit être géré par l'assemblée générale des grévistes.

Multiplier les commissions : médias, bouffe, propagande, finance, production sauvage, travail sauvage. Cela oblige l'adversaire à multiplier l'intervention de jaunes contre les grévistes.

Appliquer la démocratie directe des assemblées générales souveraines pour éviter qu'un petit groupe s'empare de la lutte à des fins autres que celles décidées par l'AG.

[...]

Un militant anarcho-syndicaliste